

Certains députés qui ont participé au débat, hier, ont critiqué la Gendarmerie royale du Canada, mais les membres du gouvernement ne se sont pas portés à la défense de cette magnifique institution. Nous l'avons réclaté à diverses reprises au cours des derniers mois. L'ancien ministre de la Justice n'a pas défendu cette force à la Chambre. A un moment ou l'autre, le premier ministre devrait faire connaître son opinion sur cette institution, car le Canada en est fier à juste titre, depuis des générations. Je ne connais pas d'autre force de police au monde qui soit tenue en plus haute estime que la GRC. Comme des milliers de Canadiens, j'ai eu l'occasion pendant ma vie de me réjouir de ce que nous possédions un groupe aussi estimable de personnes consacrant leur vie à la défense de la loi. Le gouvernement du pays devrait appuyer la GRC et répondre aux critiques qui essaient de temps à autre de discréditer ce groupe de dévoués serviteurs du Canada.

Monsieur le président, je formulerai mes remarques cet après-midi, que le premier ministre soit présent ou non. Je regrette qu'il ne soit pas là aujourd'hui, mais je ne peux pas toujours faire coïncider mes discours avec sa présence à la Chambre. A mon avis, le premier ministre est le grand responsable du problème auquel nous faisons face depuis plusieurs mois, problème encore en souffrance, du moins dans certaines régions.

Je ne l'associe à aucune accusation de contrebande de stupéfiants, mais il doit assumer la responsabilité de ne pas avoir pris des dispositions plus tôt afin de traiter de la situation qui régnait dans les milieux officiels et au sein de son parti, situation qui a porté les Canadiens à douter du Parlement dans son ensemble. Ce manque d'initiative s'est traduit par un manque de confiance dans le gouvernement actuel du Canada et un manque de confiance dans le ministère de la Justice et l'application de la loi au pays. Quand on réfléchit un instant à cette affaire sordide, on est chagriné de voir que le premier ministre n'a pas agi plus tôt à cet égard.

● (5.30 p.m.)

Hier soir, à la télévision, ou peut-être à la radio ce matin, le premier ministre a fait la déclaration suivante, dont je citerai exactement les premiers mots; je ne suis pas sûr des autres: «Quand, l'automne dernier, une enquête a paru indispensable, nous avons pris des dispositions à cette fin.» Cette situation n'a pas surgi inopinément. La question a été examinée à la Chambre des communes et le premier ministre s'est aperçu tout à coup que

ses ministres et lui n'avaient rien fait au cours des semaines et des mois qui avaient précédé cette divulgation.

Si le chat n'était pas sorti du sac en novembre, que serait-il arrivé? Cette histoire sordide n'aurait-elle pas été étouffée? La population canadienne aurait-elle jamais entendu parler des activités de celui qui était alors secrétaire parlementaire du premier ministre, d'un adjoint exécutif et d'un adjoint spécial—des gens qui travaillaient étroitement avec des ministres de la Couronne? N'aurait-on pas caché tout cela?

Parlant à l'extérieur de la Chambre, le premier ministre a déclaré avoir pris des mesures l'automne dernier quand il est apparu qu'une enquête s'imposait. Il a tenté de donner l'impression qu'il avait fait preuve de courage en agissant quand l'affaire a été portée à sa connaissance. Elle lui a été signalée bien avant le 23 novembre. L'honorable député de Calgary-Nord a posé deux ou trois questions au premier ministre le 24 novembre. Il lui a demandé quand il avait été saisi de l'affaire et n'a obtenu que des réponses plutôt vagues. A la page 10617 du compte rendu voici ce qu'on lit:

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, le premier ministre vient de toucher au point ambigu dont j'ai parlé et qui a suscité ma question. Lorsque le premier ministre déclare avoir été mis au courant avant la présentation des crédits du ministre à la Chambre, veut-il dire qu'il en a été mis au courant hier ou il y a une semaine? Quand au juste?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je pense avoir été mis au courant la veille de la présentation de ses crédits à la Chambre.

Nous avons beaucoup entendu parler de l'amnésie opportune du premier ministre, mais le compte rendu nous apprend maintenant, à la suite de son soudain retour de mémoire et de sa lettre au juge Dorion, qu'il était au courant de la chose depuis le 2 septembre. Pour reprendre ses propres paroles, lorsqu'il a semblé au premier ministre, le 2 septembre, qu'il se passait des choses louches à l'échelon supérieur du gouvernement, pourquoi n'a-t-il pas pris immédiatement des mesures? Pourquoi a-t-il attendu? Essayait-il lui aussi de camoufler la vérité? Voilà une grave question.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, l'honorable représentant me permettrait-il de lui poser une question?